

LIVRET D'ACCUEIL

Formations Fives ProSim

Logiciels et Services - Simulation des Procédés

Energy

Fives ProSim

Siège social : Immeuble Stratège A - 51 rue Ampère - 31670 Labège - FRANCE

Tél. : +33 (0)5 62 88 24 30

S.A.S. au capital de 147 800 € - 350 476 487 R.C.S. Toulouse - Siret 350 476 487 00037 - APE 5829C - N° TVA FR 10 350 476 487

www.fivesgroup.com / www.fives-prosim.com

SOMMAIRE

1 Fives ProSim	3
2 Situation géographique - plan d'accès	3
3 La formation - accueil et suivi des stagiaires	5
4 Moyens logistiques	5
5 Politique d'accessibilité	7
6 La charte du stagiaire	7
7 Consignes de sécurité	7
8 Règlement intérieur	8
9 Procédure de réclamation	10

Energy

Fives ProSim

Siège social : Immeuble Stratège A - 51 rue Ampère - 31670 Labège - FRANCE

Tél. : +33 (0)5 62 88 24 30

S.A.S. au capital de 147 800 € - 350 476 487 R.C.S. Toulouse - Siret 350 476 487 00037 - APE 5829C - N° TVA FR 10 350 476 487

www.fivesgroup.com / www.fives-prosim.com

1. Fives ProSim

Fives ProSim est une société indépendante créée en 1989. Fives ProSim propose des logiciels de simulation et d'optimisation qui permettent aux industries de procéder d'améliorer leur fonctionnement, d'accroître leur rentabilité ou de réduire leur impact environnemental. Fives ProSim propose également des formations autour de ses grands domaines d'expertise. Pendant les formations, la simulation de procédés et les problèmes courants sont couverts et illustrés par des études de cas et des exemples avec les logiciels Fives ProSim.

Fives ProSim est enregistré comme organisme de formation professionnelle auprès du préfet de la Région Occitanie sous le numéro 73 31 01797 31

2. Situation Géographique – plan d'accès

Adresse :
Immeuble Stratège A
51, rue Ampère
31670 Labège - France

Tél. : 05 62 88 24 30

Coordonnées GPS :
Latitude : 43.548872 | Longitude : 1.505943

Un parking est à disposition tout autour du bâtiment. Pour ouvrir la barrière à l'entrée du parking, il faut contacter Fives ProSim en utilisant l'écran du digicode qui se trouve à gauche avant la barrière.

Les places réservées à Fives ProSim sont numérotées de 1 à 6 et de 134 à 153.

Les bureaux Fives ProSim se trouvent au 2^e étage de l'immeuble Stratège A. Le bâtiment comprend deux entrées dont une entrée accessible pour les handicapés qui se trouve derrière le bâtiment. L'entrée principale se situe devant le bâtiment à côté de la banque LCL.

A l'intérieur du bâtiment, l'accès au 2^e étage se fait soit par l'escalier soit par l'ascenseur.

Le plan d'accès est disponible sur le site internet de Fives ProSim et en annexe de ce document :
<https://www.prosim.net/contactez-nous/>

Energy

Fives ProSim

Siège social : Immeuble Stratège A - 51 rue Ampère - 31670 Labège - FRANCE

Tél. : +33 (0)5 62 88 24 30

S.A.S. au capital de 147 800 € - 350 476 487 R.C.S. Toulouse - Siret 350 476 487 00037 - APE 5829C - N° TVA FR 10 350 476 487

www.fivesgroup.com / www.fives-prosim.com



Interphone pour contacter Fives
ProSim pour ouvrir la barrière.

Energy

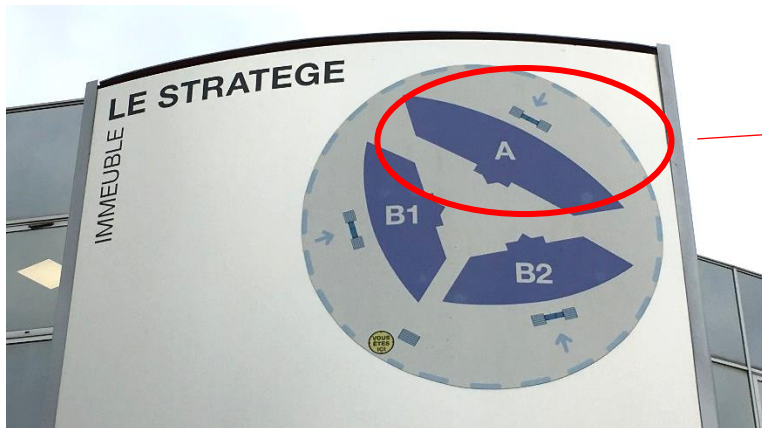
Fives ProSim

Siège social : Immeuble Stratège A - 51 rue Ampère - 31670 Labège - FRANCE

Tél. : +33 (0)5 62 88 24 30

S.A.S. au capital de 147 800 € - 350 476 487 R.C.S. Toulouse - Siret 350 476 487 00037 - APE 5829C - N° TVA FR 10 350 476 487

www.fivesgroup.com / www.fives-prosim.com



Fives ProSim se trouve au 2^e étage du bâtiment A.

Une page web avec des adresses utiles pour l'hébergement est disponible sur le site internet de Fives ProSim :
<https://www.prosim.net/formations-simulation-optimisation-procede/hebergement/>

3. La formation – Accueil et Suivi des Stagiaires

Les stagiaires inscrits à une formation, doivent se présenter à l'adresse indiquée sur la convocation, 15 minutes avant l'heure de début de la session.

Un manuel de formation contenant les parties théoriques et les exercices sera remis à chaque participant au début de la session de formation avec un bloc note et un stylo.

Pendant toute la durée de la formation, les horaires à respecter seront les suivants :

Matin : de 9h00 à 12h30 (une pause de 10 minutes est prévue).

Après-midi : de 14h00 à 18h00 (une pause de 10 minutes est prévue).

Une pause déjeuner est prévue et organisée par Fives ProSim

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire doit en avertir Fives ProSim.

Les stagiaires doivent se conformer au programme pédagogique qui est communiqué conjointement à la convocation.

Le contenu pédagogique alterne parties théoriques et exercices pratiques.

La société Fives ProSim a pour objectif pédagogique, l'amélioration des connaissances et de la pratique des logiciels Fives ProSim en sortie de stage.

4. Moyens Logistiques

Fives ProSim a un espace dédié et adapté à l'activité de formation.

Energy

Fives ProSim

Siège social : Immeuble Stratège A - 51 rue Ampère - 31670 Labège - FRANCE

Tél. : +33 (0)5 62 88 24 30

S.A.S. au capital de 147 800 € - 350 476 487 R.C.S. Toulouse - Siret 350 476 487 00037 - APE 5829C - N° TVA FR 10 350 476 487

www.fivesgroup.com / www.fives-prosim.com



Cet espace prévoit :

- Un emplacement suffisant pour chaque poste de travail,
- Un minimum d'un poste informatique pour deux participants,
- Un emplacement pour le poste formateur, visible par tous les participants,
- Un vidéo projecteur,
- Le matériel pédagogique nécessaire aux explications du formateur (paperboard, feutres),
- L'infrastructure logistique minimum nécessaire (branchements électriques, multiprises).

Espace prévu pour les pauses :



Energy

Fives ProSim

Siège social : Immeuble Stratège A - 51 rue Ampère - 31670 Labège - FRANCE

Tél. : +33 (0)5 62 88 24 30

S.A.S. au capital de 147 800 € - 350 476 487 R.C.S. Toulouse - Siret 350 476 487 00037 - APE 5829C - N° TVA FR 10 350 476 487

www.fivesgroup.com / www.fives-prosim.com

Formation "en intra" chez le client

En cas de formation programmée dans les locaux du client, les conditions précédemment citées doivent représenter une référence idéale.

5. Politique d'accessibilité.

Notre politique d'accessibilité est diffusée sur notre site internet dans le descriptif des pages formations.

Lien direct : <https://www.prosim.net/wp-content/uploads/2024/10/Politique-Accessibilite-FivesProSim.pdf>

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter.

6. La Charte du Stagiaire

Droits et devoirs des participants

Acteur et observateur, le stagiaire réalise des transmissions écrites et orales.

Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement choisi), et des droits des usagers.

Nous veillons plus particulièrement sur le respect :

- de l'usager en tant que personne,
- des règles d'hygiène (tenue correcte et propre, respect des matériels et mobiliers),
- des règles de civilité.

Le stagiaire est acteur de sa formation. La richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre, de son implication et de sa curiosité.

7. Consignes de Sécurité

- Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.
- Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.
- Les stagiaires ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxiques.
- Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Une issue de secours est notamment située au fond de la salle de formation. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

Energy

Fives ProSim

Siège social : Immeuble Stratège A - 51 rue Ampère - 31670 Labège - FRANCE

Tél. : +33 (0)5 62 88 24 30

S.A.S. au capital de 147 800 € - 350 476 487 R.C.S. Toulouse - Siret 350 476 487 00037 - APE 5829C - N° TVA FR 10 350 476 487

www.fivesgroup.com / www.fives-prosim.com

8. Règles de Conduite

Préambule

Fives ProSim est éditeur de logiciels et proposant des prestations de services parmi lesquelles les formations professionnelles.

Le présent règlement s'applique à tous les participants suivant une formation organisée par Fives ProSim.

Articles 1

Le présent règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles disciplinaires.

Article 2 : personnes concernées

Le règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée dans les locaux de Fives ProSim, et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'ils suivent une formation et acceptent que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celles des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Article 4 : interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer et de "vapoter" au sein des locaux.

Article 5 : boissons alcoolisées

Il est strictement interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse, ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : accident

Tout accident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

Article 7 : consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connu de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

Article 8 : produits toxiques

Les stagiaires ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxiques, ou encore des équipements pouvant nuire au bon fonctionnement de l'établissement qui accueille la session de formation.

Article 9 : animaux

Les animaux sont interdits dans l'ensemble des lieux proposés.

Article 10 : horaires des stages

Les horaires de stage sont fixés par Fives ProSim et portés à la connaissance des stagiaires. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit le formateur. Par ailleurs, une fiche de présence est obligatoirement signée par le stagiaire. Doivent y figurer les émargements de chaque stagiaire par demi-journée.

Energy

Fives ProSim

Siège social : Immeuble Stratège A - 51 rue Ampère - 31670 Labège - FRANCE

Tél. : +33 (0)5 62 88 24 30

S.A.S. au capital de 147 800 € - 350 476 487 R.C.S. Toulouse - Siret 350 476 487 00037 - APE 5829C - N° TVA FR 10 350 476 487

www.fivesgroup.com / www.fives-prosim.com

Article 11 : tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 12 : utilisation du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin du stage le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et documents en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Article 13 : propriété intellectuelle, enregistrements

Il est formellement interdit, sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 14 : responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires.

Fives ProSim décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toutes natures déposés par les stagiaires dans les locaux.

Article 15 : sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction qui peut être : l'avertissement oral, l'avertissement écrit, l'exclusion temporaire ainsi que l'exclusion définitive.

Article 16 : Données à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi administratif et financier de nos prestations. Elles sont uniquement destinées à Fives ProSim. Elles seront conservées pour une durée de 3 ans (10 ans pour les pièces comptables). Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6/01/1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse suivante : Fives ProSim – 51 rue Ampère, Immeuble Stratège A 31670 Labège (joindre un justificatif d'identité) ou par mail à fives-prosim.info@fivesgroup.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Nous pourrions être amenés à utiliser les adresses mail indiquées pour des communications sur nos prestations et formations. Vous pouvez vous y opposer.

Article 17 : Handicap

Nos formations sont ouvertes à tout public, y compris aux personnes en situation de handicap.

Notre organisme est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement des personnes en situations de handicap.

Ainsi, nous nous engageons à nous donner les moyens pour compenser les situations individuelles de handicaps éventuels au regard du degré d'accessibilité des établissements au sein desquels nous dispensons nos actions de formation.

Contact : fives-prosim.training@fivesgroup.com

Article 18 : diffusion du règlement

Energy

Fives ProSim

Siège social : Immeuble Stratège A - 51 rue Ampère - 31670 Labège - FRANCE

Tél. : +33 (0)5 62 88 24 30

S.A.S. au capital de 147 800 € - 350 476 487 R.C.S. Toulouse - Siret 350 476 487 00037 - APE 5829C - N° TVA FR 10 350 476 487

www.fivesgroup.com / www.fives-prosim.com

Le stagiaire est systématiquement informé de ce règlement avant la session de formation.

9. Procédure de réclamation

Les différentes parties prenantes à l'action de formation (clients, bénéficiaires, formateurs) ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'organisme de formation Fives ProSim ou de faire remonter auprès du même organisme tout incident ou dysfonctionnement constaté lors de la réalisation de la prestation.

Dans le cadre de la procédure de gestion des événements indésirables de l'organisme de formation ; les parties prenantes peuvent formuler leur réclamation :

- oralement par téléphone ou en face-à-face auprès du secrétariat ou du responsable des formations (dans les deux cas, la réclamation sera enregistrée dans un formulaire de déclaration).
- ou par courrier postal adressé à :

Fives ProSim – 51, rue Ampère, Immeuble Stratège A 31670 Labège

- ou par courrier électronique sur la boîte : fieves-prosim.training@fivesgrop.com

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée au déclarant dans les meilleurs délais.